



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1451

Approbation d'une convention établie entre la Ville de Lyon et le Van Gogh WorldWilde pour la diffusion sur la plateforme numérique dédiée aux oeuvres du peintre de l'oeuvre appartenant au Musée des beaux-arts

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1451 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE VAN GOGH WORLDWILDE POUR LA DIFFUSION SUR LA PLATEFORME NUMERIQUE DEDIEE AUX OEUVRES DU PEINTRE DE L'OEUVRE APPARTENANT AU MUSEE DES BEAUX-ARTS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Van Gogh Worldwide est une plateforme de recherche qui rassemble toutes les informations disponibles sur les œuvres de Vincent Van Gogh.

Elle a été créée par le regroupement de 3 fondations hollandaises :

- La Fondation Kröller-Müller, établie à Otterlo ;
- La Fondation Van Gogh Museum, établie à Amsterdam ;
- La Fondation RKD – Institut Néerlandais d’Histoire de l’Art, établie à La Haye.

Ce site est une innovation pour les chercheurs d’art : il contient non seulement des œuvres en haute résolution et des données de base sur les œuvres, mais il apporte aussi des informations documentaires et historiques.

La plateforme présente actuellement 338 peintures, 731 dessins et 39 gravures de l’artiste.

Le Musée des beaux-arts possède dans ses collections une œuvre peinte de l’artiste : *Paysanne au châle vert* : 1885, Huile sur toile H. 44,5 ; L ; 35 cm et a été sollicité par Van Gogh Worldwide, afin que cette œuvre puisse être répertoriée sur la plateforme et, ainsi, rendue visible au plus grand nombre.

La diffusion de l’œuvre de Vincent Van Gogh appartenant au musée sur cette plateforme contribuera à la reconnaissance au niveau international du Musée des beaux-arts de Lyon.

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Oùï l’avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et Van Gogh Worldwide est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET